

des revenus que l'augmentation de notre dette, dans le cours de ces deux ans, n'atteindra pas \$1,250,000.

Ces dernières années, l'opinion s'est répandue jusqu'à un certain point dans le pays, que les travaux publics que nous avions entrepris étaient d'une telle importance et leur coût si élevé, que l'on créait une dette entraînant le paiement d'un intérêt annuel qui, joint aux autres dépenses nécessaires, formerait une somme supérieure à celle que nous pouvions espérer de réaliser au moyen des sources ordinaires de notre revenu.

L'exposé financier que je viens de produire corrigera cette impression si elle existe encore dans quelque quartier, et non-seulement son influence bienfaisante sera ressentie dans le pays, mais nous possédons des preuves établissant que l'amélioration de notre position financière a déjà exercé au dehors une influence très importante en notre faveur, principalement dans l'esprit des capitalistes des autres pays. Nous en trouvons la preuve dans l'augmentation de valeur des bons fédéraux. Je remarque que les obligations canadiennes portant 4 pour cent d'intérêt et remboursables en 1904, étaient cotées à 91 et 93 en janvier 1879. Elles sont cotées à 104 et 105 en janvier 1883, soit une hausse de 12 pour cent en quatre ans; et il est bon aussi de remarquer que de la valeur relativement basse qu'elles possédaient autrefois, elles ont haussé graduellement et occupent aujourd'hui la plus haute place parmi les obligations coloniales sur le marché de Londres. Ce résultat est pour nous de la plus grande importance dans le moment présent, parce que \$30,000,000 de nos obligations seront bientôt remboursables, et qu'ainsi que nous l'avons appris déjà, il sera présenté, dans le cours de cette session, un projet de loi pourvoyant à leur rachat. Cet emprunt, sur lequel nous avons payé l'intérêt au taux de cinq pour cent par année, peut être remplacé aujourd'hui à quatre pour cent, et les obligations sont susceptibles d'être vendus à prime, ce qui constituera une économie annuelle de \$300,000 sur le paiement de l'intérêt.

Qu'il me soit permis également d'attirer l'attention de la Chambre sur un autre sujet. Les tableaux du commerce de 1881 accusent une augmentation considérable dans les importations et la consommation des soies, satins et articles de fantaisie sur l'année précédente, et il est généralement admis que la valeur de ces marchandises, importées pour la consommation en 1882, accusera une augmentation encore plus considérable et dépassera de plus de \$1,500,000 celle de 1881, soit près de 50 pour cent. Il est aussi généralement admis que les tableaux établiront une augmentation considérable dans l'importation des marchandises de coton et de laine,—malgré l'augmentation de la quantité manufacturée dans le pays, qui prouve un accroissement considérable dans la consommation de ces marchandises. La même remarque peut s'appliquer à l'importation aussi bien qu'à la fabrication des bottes et chaussures, et de bien d'autres articles, tels que les tapis de Bruxelles, de tapisserie, la porcelaine, la vaisselle commune, la faïence, l'argenterie plaquée, les vins, les liqueurs, le tabac et grand nombre d'autres de nos importations qu'il est inutile d'énumérer pour le moment.

Le but que je me propose est principalement d'attirer l'attention d'une manière générale sur l'augmentation de nos importations, afin d'établir : premièrement, que la prospérité est générale; secondement, qu'elle est partagée par toutes les classes de la société. Ce fait ne peut être démontré plus avantageusement qu'en référant à l'article thé, dont la consommation, dans le cours des deux dernières années, a subi une augmentation qui peut être évaluée à plus de 60 pour cent, ce qui indique non pas que les classes riches ont bu plus de thé, mais que la consommation a été plus générale et s'est étendue à une classe de la population qui, dans les temps où la disette et la misère se faisaient plus vivement sentir, était forcée de se priver de ce breuvage qui est un luxe si commun sur nos tables.

On a craint que le tarif actuel ne pèse injustement et d'une manière oppressive sur le pauvre. Jusqu'ici, son

application tend à démontrer qu'il n'est pas hostile à l'intérêt du pauvre; que dans les fardeaux qu'il impose, il n'opresse pas le faible, mais qu'au contraire, tandis que les classes fortunées et indépendantes s'accordent plus volontiers les superfluités de l'existence, il y a aussi plus de confort dans la maison du pauvre, et moins d'enfants à moitié vêtus et mal nourris dans nos rues. Nous possédons une preuve, provenant d'une autre source, à l'appui de cette prétention; elle consiste dans l'augmentation du chiffre des dépôts effectués dans les banques constituées et les banques d'épargnes du gouvernement, dans le cours des quatre dernières années, augmentation qui, non compris les dépôts du gouvernement dans les banques constituées, durant la période mentionnée, s'est élevée à plus de \$43,000,000, l'augmentation, dans les banques d'épargnes seulement, ayant été de plus de \$13,000,000. Tandis que le premier chiffre dénote l'existence d'une prospérité générale, le second, on ne l'ignore pas, est formé principalement de petites sommes provenant des gains des classes moins fortunées de notre population, et je ne vois pas que l'on puisse fournir de meilleure preuve de l'amélioration de la position des classes ouvrières, montrant ainsi qu'elles ont su non-seulement subvenir à leurs besoins immédiats, mais aussi se prémunir contre les nécessités à venir. Tous ceux qui ont entendu ou lu les discours de nos hommes publics ne peuvent douter raisonnablement que le sujet qui occupe le plus la pensée et tient le plus au cœur des représentants du peuple, ne soit le bien-être et le bonheur du pauvre, et je ne crains pas de me tromper en disant que les informations fournies par les documents publics, établissent que, dans la classe pauvre, le revenu a excédé les dépenses, ce qui n'a pas empêché qu'il y eût un surplus considérable de recettes dans le trésor public, résultat qui, sans doute, causera à cette Chambre un plaisir très sensible, bien que n'excitant pas autant d'enthousiasme que le ferait l'annonce d'un surplus dans le discours du budget de l'honorable ministre des Finances.

A l'époque où le tarif actuel a été introduit, on s'est opposé à son adoption parce qu'il était d'un caractère trop entièrement protecteur et qu'il ouvrirait une carrière si séduisante à l'industrie manufacturière indigène, qu'il déterminerait une diminution de nos importations et une réduction de notre revenu, qui, alors même, était insuffisant pour répondre aux besoins ordinaires du pays. On peut s'attendre maintenant à ce que quatre années d'expérience de son fonctionnement puissent créer une opposition d'un caractère entièrement différent, et amener à demander au gouvernement des modifications et des réductions, par la raison que notre revenu est supérieur à nos besoins. J'ignore jusqu'à quel point le gouvernement peut être disposé à répondre à cette demande si elle lui est adressée. Nul doute que l'expérience du passé a suggéré des changements dont le gouvernement jugera l'adoption avantageuse au pays; mais à l'heure présente, alors que nous avons autour de nous tant de preuves de prospérité, alors que la faculté que possède notre population, riche comme pauvre, d'acquiescer et posséder toutes les jouissances de la vie est clairement démontrée, et alors qu'il est parfaitement reconnu que l'on doit continuer à faire dans l'avenir des dépenses considérables pour les travaux publics—dépenses rendues nécessaires par l'accroissement du pays et le développement de ses ressources—je dois dire que, tout en reconnaissant la nécessité d'alléger autant que possible le fardeau de notre taxe, je regretterais cependant que l'on propât aucun changement important dont la conséquence serait, non seulement de réduire notre surplus annuel, mais d'augmenter plus rapidement notre dette et d'affaiblir et de compromettre notre crédit à l'étranger.

Les remarques que j'ai faites jusqu'ici se sont rapportées aux effets de la législation dans le passé; je ne dirai que quelques mots au sujet de celle qu'il est question d'adopter dans le cours de cette session. Au nombre des mesures qui seront soumises, celle qui a trait à un projet de loi de frau-